L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE, 17 OCTOBRE 1880.

REVUE DES SCIENCES,

ris alimentaire en Irlande.—Enquête de la Chambre des communes sur le *potato fungus*—Opinions diverses sur son origine.—Son autochthonie et son importation.—Son apparition en 1844 en Belgique, à Wight, dans le sud de l'Angleterre, l'Ecosse, et l'Irlande.—Mode de transport des germes du *peronospora infestans*. Leur résistance au froid.—Impossibilité de combattre le fléau une fois développé.—Moyens proposés pour le prévenir.—Dangers d'une alimentation reposant sur une seule culture.—La viande de cheval comme aliment.—Naissance et progrès de l'hippophagie.—Son influence sur l'alimentation publique et sur la race chevaline.—L'hippophagie à Paris en 1879 et dans quelques villes.—Population comparée des villes et des campagnes en France.—Dépopulation croissante des campagnes.

La crise alimentaire si terrible que traverse en ce moment l'Irlande est l'œuvre d'un champignon infime, le *peronospora infestans*, qui, s'attaquant à la pomme de terre, détruit dans d'immenses proportions ce précieux tubercule, sur lequel les malheureux Irlandais ont le grand tort de faire reposer complètement leur alimentation. Dans les pays à cultures variées, les intempéries des années exceptionnelles sévissent sur certaines plantes utiles, mais en respectent d'autres, et l'on ne voit presque jamais la famine atteindre les proportions navrantes sous lesquelles elle se montre presque périodiquement en Irlande. La Chambre des communes a nommé pour étudier les causes du fléau et indiquer les remèdes qu'il conviendrait de lui opposer un comité dont le rapport vient d'être rendu public. Des botanistes éminents ont été appelés devant lui, et de leurs dépositions ressortent des notions très positives sur l'origine et le développement de ce champignon dévastateur.

Les discussions qui ont été élevées en France à propos du phylloxera ont surgi également en ce qui concerne le champignon de la pomme de terre, le *potato fungus*, ainsi qu'on le désigne de l'autre côté de la Manche. Est-il d'importation récente en Irlande ou bien y a-t-il existé de tout temps, exerçant silencieusement ses ravages, mais dans des proportions minimes et qui n'appelaient pas l'attention? Est-il, au contraire, d'importation étrangère et toute récente?

C'est la l'opinion de M. W. Carruthers, chef du département botanique du *British Museum*. Suivant lui, ce champignon n'existait pas en Europe avant l'année 1844. Sans doute la pomme de terre avait traversé de graves épreuves avant cette époque, et des maladies désastreuses l'avaient assaillie; mais elles étaient d'une autre nature et le *peronospora* n'y était pour rien. On avait signalé ses ravages dans l'Amérique du Sud bien avant qu'il en fût question chez nous; c'est en 1844 qu'on constata sa présence en Belgique, et un bateau quelques jours il apparaissait à l'île de Wight, de là envahissant le sud de l'Angleterre et, de proche en proche, gagnait l'Ecosse.

A cette époque, la pomme de terre était vigoureuse; ce n'est donc pas, comme on l'a dit, un état maladif de ces tubercules qui a été la cause occasionnelle de la pullulation de ce champignon, mais la maladie, bien au contraire, a été entièrement due à son agression.

Quant aux modes de diffusion des germes de ce parasite, il n'est nullement nécessaire de faire intervenir le transport des tubercules malades dans des localités jusque-là indemnes; le vent s'est chargé d'en répandre les spores à de grandes distances. C'est ainsi que le *peronospora* a passé de la Belgique à Wight, de là en Angleterre d'où il s'est répandu successivement en Ecosse et en Irlande. Il est remarquable que ce parasite ne hante pas seulement la pomme de terre; on l'a retrouvé sur d'autres plantes mais elles ne lui offrent point un terrain favorable et il n'y pullule pas. De même les spores du champignon peuvent demeurer longtemps inertes sur les feuilles de la pomme de terre si le temps est sec; mais qu'il se produise un humidité suffisamment soutenue, ils se développent. Il peut même arriver qu'une année entière se passe sans que ces germes trouvent les conditions d'éclosion qui leur sont nécessaires et que, l'année suivante, les circonstances atmosphériques ayant changé, on les voie éclater. C'est généralement en juillet ou au commencement d'août, c'est-à-dire au *summum* de la chaleur estivale que le *peronospora* se montre. Les germes de ces champignons sont d'ailleurs d'une assez grande dureté et trouvent dans cette structure une condition de résistance qui leur permet d'affronter impunément les froids de l'hiver.

Cependant dangereux ne vit pas toujours isolé, et il est presque toujours accompagné d'un autre champignon, le *fusiporium solani*, qui ne vaut guère mieux que lui et qui travaille activement, pour sa part, à la destruction de la pomme de terre.

Quant au remède à opposer au mal, la plupart des témoignages entendus pendant l'enquête parlementaire ont accusé un découragement absolu. Quand le *peronospora* est développé, il n'y a rien à faire qu'à assister à son œuvre de dévastation; mais, si l'on est impuissant à arrêter le mal, ne saurait-on le prévenir? On a conseillé à ce propos de tenter la culture de variétés très précoces, de telle sorte que le parasite les trouvant, au moment de l'année où il se développe, en pleine végétation, leur cause un moindre préjudice. On a aussi suggéré l'idée que l'interdiction de faire servir comme semence les pommes de terre recueillies dans une année où sévit ce champignon pourrait préserver de ce fléau les récoltes qui suivent; mais ce que nous savons de la résistance de ses germes ne permet guère, au cas où cette mesure pourrait être appliquée d'une manière générale, de croire à son efficacité.

Les souffrances de l'Irlande pendant cette disette ont été cruelles; mais il est un fait digne de remarque, c'est que les maladies qui accompagnent si habituellement les familles, et qui se sont montrées notamment dans celle de 1846-1847, qui était due à la même cause, ne se sont pas produites jusqu'ici. Le typhus, le scorbut, la dysenterie ont également épargné ces malheureux populations; mais le retentissement d'une semblable misère sur la santé publique est inévitable, et l'hiver qui approche amènera peut-être de lugubre cortége des famines. Sans doute, les souffrances de ce noble et généreux pays ne sont pas seulement dues à l'ordre agricole, et les réformes qu'il pourrait depuis tant d'années lui permettraient de sentir bien moins lourdement, si elles lui étaient enfin concédées, le poids de pareils fléaux; mais encore peut-on justement l'accuser de manquer de prévoyance en confiant sa substance aux hasards d'une seule culture.

La viande de cheval, à laquelle les familles souveraines de la retraite de Moscou ont fait une réputation équivoque dont elle sera longtemps à se relever, entre lentement, mais progressivement, dans nos habitudes, et il faut espérer que le préjugé qui la déprécie finira par disparaître. M. E. Decroix, qui a consacré la plus louable ardeur à faire prévaloir l'hippophagie, vient de publier des chiffres qui montrent le point où elle en est aujourd'hui chez nous. La première boucherie de viande de cheval a été ouverte en 1866, et la consommation de cette viande à Paris était représentée, pour cette première année, par le chiffre de 902 chevaux et de 171,380 kilogrammes de viande. En 1879, le nombre des chevaux livrés à la boucherie a été de 10,280; si l'on y joint 529 ânes et 26 mulets, on arrive au chiffre de 1,982,620 kilogrammes de cette viande consumée par la population.

Ce nombre s'était élevé exceptionnellement à 12,261,100 kilogrammes en 1870, pendant le siége; l'année 1878 a été, pour les années normales, celle où la consommation de la viande de cheval a été la plus forte. Elle est encore bien minime, puisqu'il ne représente guère qu'un kilogramme par an et par habitant, mais il est à espérer que sa progression sera désormais plus rapide. Il est bien certain qu'il n'y a aucune raison pour laisser improductive une masse énorme de substance alimentaire qui, bien choisie, est savoureuse et saine, et, quand on songe à la quantité véritablement misérable de viande qui est consommée en France par individu et par année, on ne peut considérer comme superflu l'apport que la viande de cheval peut fournir à l'alimentation publique. D'ailleurs, cette viande ne coûte guère que 50 à 60 centimes le kilogramme, et elle est par conséquent accessible aux ménages d'ouvriers. M. Decroix fait valoir en faveur de l'hippophagie d'autres raisons qui ne sont pas sans valeur.

Les propriétaires de chevaux hors de service ont là un débouché fructueux, puisqu'un cheval dans ces conditions, s'il est livré à la boucherie, acquiert une valeur de 100 à 200 francs; de sorte qu'en considérant comme impropre à cette destination un tiers des chevaux, il en reste encore 2 millions qui peuvent alimenter les boucheries et représenter avec cette forme 400 millions de kilogrammes de viande ou environ 200 millions de francs, ce qui constitue un beau dentier. De plus, le zèle défenseur de l'hippophagie fait valoir cet autre argument que les possesseurs de chevaux usés, pouvant s'en débarrasser à de bonnes conditions, ont intérêt à ne pas en abuser et, que le niveau de la race chevaline ne peut par suite, subissant ainsi une épuration, manquer de s'élever. De plus, les *poulains de lait*, aussi bons que la veau, paraît-il, ne seraient plus conservés malgré leurs défauts de conformation, leur faiblesse ou l'exiguïté de leur taille, et ce serait encore un profit pour la race. La *Société protectrice des animaux* prenant courageusement son parti dans une question d'où sa sensibilité ne pouvait pas sortir intacte, a appuyé de ses subsides et de sa sympathie, et le comité hippophagique a décerné des récompenses à des bouchers hippiques qui, dans l'exercice de leurs rigoureuses fonctions, ont apporté une humanité relative. Marseille, Nancy, Reims, Lyon, Toulouse, Châlon-sur-Marne sont entrés dans la voie de l'hippophagie, et il est à espérer que les préjugés irrationnels qui pèsent encore sur la consommation de la viande de cheval ne tarderont pas à tomber.

M. Loua vient de publier, dans le *Journal de la Société de statistique de Paris*, un travail dans lequel il étudie le mouvement de la population rurale en France. La population spécifique de l'ensemble de la France est, comme on sait, de 70 habitants par kilomètre carré; celle des villes est de 386 et celle des campagnes de 50 seulement. Les proportions réciproques de l'élément urbain et de l'élément rural dans la population de notre pays sont dans un rapport mobile dont la tendance constante et rapide est la prédominence croissante du premier. Tandis qu'il y a trente ans la population des campagnes formait les trois quarts de l'ensemble de la population, elle n'en forme plus aujourd'hui que les deux tiers; dans cette période de temps si courte, elle est descendue de 75 à 67 pour 100. La période 1872-1876 a vu 462,749 habitants émigrer des campagnes vers les villes, et 45,441 citadins seulement fuir pour la vie des champs "les plaisirs de la ville." En d'autres termes, la population rurale a perdu 10 et a reçu 1. On pressent ce qui adviendra dans un avenir assez rapproché si ce mouvement de désertion des campagnes ne se ralentit pas. Le niveau de l'intelligence et de l'instruction du pays montera sans doute, mais les mœurs et la prospérité y trouveront-elles également leur profit? Il est permis d'en douter.

FONSSAGRIVES.

Une conversation avec M. J. Ferry.

La *Wiener allgemeine Zeitung*, du 27 septembre, contient le récit d'une entrevue de son correspondant avec M. Jules Ferry président du conseil:

"Une première question, raconte le journaliste viennois, porta sur le rôle qu'une récente dépêche attribuait à l'amiral Lafond. L'amiral avait-il réellement reçu l'ordre de ne pas prendre part au bombardement éventuel de Dulcigno? —M. Ferry répondit que le fond de cette dépêche était parfaitement exact, bien que les journaux en eussent singulièrement altéré la forme. Immédiatement après la reconstitution du cabinet, l'amiral Lafond avait reçu des instructions qui maintenaient dans leur intégrité celles de M. de Freycinet. Quant à une mesure de pression effective, telle que le bombardement de Dulcigno, l'absence des Chambres était un motif suffisant pour que les navires français dussent s'abstenir d'y prendre part. Cependant, ajouta le ministre d'un ton plaisant, physiquement parlant, je crois qu'une demi-frégate suffirait pour détruire Dulcigno.

"—Sans doute, répondis-je, seulement faudrait-il savoir quelle demi frégate tirerait le premier coup de canon.

"—Eh bien, fit M. Ferry, je crois que l'Angleterre y serait prête.

"Cette conversation nous conduisit naturellement à la question de la convocation anticipée des Chambres. Je demandai s'il fallait ajouter foi au bruit que le conseil des ministres s'était décidé à ne pas convoquer le parlement avant le délai primitivement fixé.

"—Sans doute, répondit M Jules Ferry, et il ne saurait en être autrement. Les dernières crises ont mûr la question des décrets. La Chambre avait tracé le chemin au gouvernement. C'est ce chemin même, apparemment quitté un instant, que le nouveau cabinet a repris. Donc il est tout à fait d'accord avec la Chambre.

"—Aussi bien pour les questions étrangères que pour les affaires de l'intérieur?

"—Absolument. La circulaire du ministre des affaires étrangères est la meilleure preuve que le cabinet est résolu à continuer la politique pacifique de M de Freycinet. Une autre raison d'ailleurs s'empêcherait de convoquer les Chambres avant le terme fixé. Les élections municipales ne peuvent avoir lieu avant la fin d'octobre ou les premiers jours de novembre. Presque tous les députés sont personnellement intéressés. Il ne serait donc pas prudent de convoquer les Chambres pour une session extraordinaire d'une courte durée, au cours de laquelle pourraient surgir des discussions au sujet de la dernière crise de la politique étrangère, etc., etc. Ces discussions ne pourraient avoir d'autre résultat que de faire traîner la session en longueur et de provoquer des complications désagréables dans le sein de la Chambre aussi bien que du pays.

"—Mais en tout cas, poursuivis-je, le deuxième décret recevra sa complète exécution dès la rentrée des Chambres?

"—Oui, nous tenons à suivre fidèlement les intentions de la Chambre. Nous exécuterons les décrets avec cette modération que doit garder tout gouvernement qui se respecte. Mais nous les exécuterons sans faiblesse; car il importe que le gouvernement ne se laisse pas battre sur ce terrain. Les congrégations seront dissoutes ou elles se soumettront à la loi.

"—Mais l'application des décrets se fera par catégories?

"—Parfaitement. On procédera par couches. Nous avons beaucoup d'intérêts à ménager, et nous tâcherons d'unir la modération dans les actes à la fermeté dans les intentions."

A l'Opéra:

Mademoiselle Finette, vous serez à l'amende de cinq francs.

—Pourquoi ça?

—Au ballet du second acte, vous avez manqué dix mesures et sauté trois pas.

—Pour ce qui est des dix mesures, soit, mais pour le pas..... Si vous croyez que c'est le premier!

Un hidalgo égaré va frapper au milieu de la nuit à la porte d'une hotellerie.

—Qui est là? fait l'aubergiste réveillé en sursaut.

—Don José-Maria-Ramon-Luis-Alfonso-Miguel-Juan, y Gonzales de los Rios, y Romero de las Torres.

—Si vous êtes tant de monde que ça, répondit l'hotelier, je n'ai pas de place.

La routine.—Parce que depuis des années on a l'habitude de faire telle ou telle chose, il ne ressort pas de là qu'on soit tenu de continuer. De même que parce que jadis les gens à petites bourses achetaient dans les quartiers reculés, il n'est pas dit qu'ils doivent persévérer à ne pas sortir de la routine du vieux temps et faire comme tout le monde. Achetez dans les grands établissements de premier ordre. Avec le temps, les goûts a changé et l'on achète aujourd'hui dans les plus grandes maisons de la rue du Canal à des prix aussi minimes qu'ailleurs; Nous citerons comme exemple l'ETOILE ROUGE, dont les bas prix et la qualité supérieure de ses marchandises lui ont fait une vogue telle que l'établissement ne désemplit pas.

Jardin Wenger.—A l'établissement si vogue connu sous le nom qui précède un orchestre de dames bohémiennes donne un grand concert tous les soirs. On y entend de bonne musique et on y prend d'excellentes consommations.

Il y a avantage à faire maintenant ses achats de charbon pour l'hiver—Desforges, Montagnet & Cie.

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Banking Department.—Nouvelle-Orléans, 16 Octobre 1880.—Les actionnaires de cette banque sont par le présent avis, notifiés que le livre de transfert sera rouvert LUNDI prochain 18 courant. Des actions pour les vieux certificats rendus seront émises à nouveau en certificats d'actions réduites, et les fractions d'actions payées à raison de $75 l'action.

JAS J. TARLETON,
16oct—3t Caissier

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la rue St. Charles.—Coin des rues Carondelet et Hotzendorf. Nouvelle-Orléans, 8 octobre 1880.—A une assemblée régulière du Conseil de direction de cette compagnie qui a eu lieu ce jour, un dividende de TROIS pour cent a été déclaré payable aux actionnaires à partir de MARDI, 19 octobre 1880.

V. RIVIERE,
9 oct—9,10,17,19 Secrétaire.

New Orleans Liederkranz.—En vue des nombreuses demandes d'invitations déjà faites au Président de la fête de cette association donnée en l'honneur du nouvel instructeur du Texas et de manière à exercer notre obligeant secrétaire de tout blâme dans le cas où une ou l'autre des invitations ne seraient pas émises, il a été résolu qu'un comité d'invitation spéciale s'entretiendrait sur chaque application et prierait les membres et amis de l'association Liederkranz d'envoyer leurs listes à la Boîte de Poste No 2314.

Le comité d'invitation agira promptement et donnera tout son temps à la considération des invitations.

2oct—2 sn 19

Bureau de Nouvean Jockey Club de la Louisiane, No 104 rue Canal, Elle Orléans, 12 juillet 1880.—Les Fair Grounds à louer pour Pique-Niques, etc. Perdrigo de-malagh sur la voie, cinq piastres pour le reste de la présente année.

Les Asiles d'orphelins et les institutions de charité peuvent avoir gratis l'usage des Fair Grounds pour pique-niques.

G. W. NOTT,
13 juil—3 m Secrétaire-Trésorier.

Dentistes.

JOSEPH BAUER,
DENTISTE,
130 - - - Esplanade - - - 130
Près Remparts.
21mai—1an D Ma J

Dr E. BURGUNDER. Dentiste,
955.....Chartres.....955
Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à 50 cts, plômes artificiales et plombage de $1 à $5 par dent, suivant la carie. Célèbre dentifrice, à 25 la boîte. Pose de dents artificielles. Donne tous les soins pour les ventouses et sangsues. 23 déc—1an. dim. mar jeu.

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après la place formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans l'art.
Pose de palais artificiels.

Dr. F. SAHUQUÉ & SON,
DENTISTES,
59.....Bourbon.....59
Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à 50 cts pièce; aurification et plombage, de $1 à $5 par dent, suivant la carie.
4 mars—1an. D. Mer. V

AVIS.

LE Dr GEORGE P. MALONEY informe respectueusement ses nombreux amis et clients qu'il n'a pas de succursale en cette ville, mais qu'ils peuvent le trouver à toute heure à son quartier général qu'il occupe depuis nombre d'années.

N.-B.—Les opérations dentaires de première classe, comprenant toutes les dernières améliorations de l'art, sont exécutées à moitié des prix généralement demandés. Tous les anesthésiques sûrs en usage pour la profession de médecine sont administrés pour l'extraction des dents. Afin d'être agréable aux personnes ayant besoin de travaux dentaires mécaniques faits en peu de temps, je me suis assuré les services d'un des professeurs les plus compétents dans la profession au Sud, pour m'aider.

Respectueusement,
GEORGE P. MALONEY, D. D. S.
Nile Orléans, salons, 150 rue du Canal, entre Carondelet et Baronne. 12sept—1m

EXCELSIOR.
Dr. J. H. MALONEY, Dentiste,
SALONS: 110 rue du Canal, près St Charles, et coin des rues Josephine et Camp. Jolies Dents artificielles faites à moitié meilleur marché ailleurs. Orification des Dents sans douleur; travail garanti comme excellent; extraction des dents sans souffrance. Consultez vos intérêts en allant examiner les spécimens de son travail et les médailles qui lui ont valu. Vieux matériaux acceptés en échange ou comme paiement partiel du neufs. Travail exécuté à très-bas prix. Ne vous trompez pas d'adresse.
9sept—1an

JOSEPH C. SIERRA,
DENTISTE,
190 - - - DAUPHINE - - - 19
Entre Ste-Anne et Dumaine.
19janv1880

PIANOS.

En choisissant un instrument pour votre famille, soyez certain de vous en procurer un qui résistera au climat et qui, en outre, réunira tous les avantages et vous donnera parfaite satisfaction. Chercher aux à acheter à aussi bas prix que possible le meilleur instrument qui se puisse trouver. Arrivez à acheter à ces conditions est chose simple. Achetez d'une maison dont la réputation est établie, dont la garantie a de la valeur et en vaut tout autant temps on trouve les pianos les plus célèbres.

Le grand world Hall est connu dans tout le pays comme le point central de musique. le Quartier Général des plus beaux pianos, des orgues fameux du monde et aussi avant la réputation de vendre aux plus bas prix et aux conditions les plus faciles. N'hésitez pas à venir y recueillir les immenses entrepôts sont remplis de pianos de toutes sortes des célèbres fabriques Steinway, Knabe Weber Fischer et des vieux favoris, les pianos renommés dans le monde entier.

Pleyel, Wolff & Co,
DE PARIS.
sont aujourd'hui plus de cinquante ans et n'ayant pas de supérieurs pour leurs sons brillants solides, leur élasticité de touche et d'action, leur durée sans rivale dans notre climat. Les nouveaux genres qui viennent d'être reçus sont dans des cordes en fer, une excellente amélioration à leur nombreuses qualités musicales et mécaniques. Prix plus réduits et conditions plus faciles que jamais. Soyez sûr de vous adresser à moi quand vous aurez besoin d'un bon piano et d'un bon orgue. Pleine satisfaction garantie. Vieux pianos achetés ou pris en échange de neufs. Nouvelles vous de

LOUIS GRUNEWALD,
GRUNEWALD HALL,
De 14 à 22 RUE BARONNE.
19sept—1y

National Bell Telephone Company,
(Compagnie nationale du Téléphone de BELL.)
AGENCE GÉNÉRALE POUR LES Etats de la Louisiane et Mississippi

INFORMATIONS complètes et particulières toutes les pour l'établissement de communications par le téléphone dans toute ville, station, habitation, tout village, atterissage, etc. dans ces Etats. Boîte de Poste 29.

W. H. BOENIGER,
Agent général, No 47 rue du Camp.
2oct—1m

A. GONTHIER,
Marchand-Tailleur, No 19 Passage de la Bourse.
JANNONCE respectueusement à mes amis et au public en général que je viens de quitter un établissement de tailleur à l'adresse ci-dessus et je me prête à faire de la fermeture sur mesure à des prix excessivement modérés.
Ayant une grande expérience dans la coupe des vêtements je puis garantir de satisfaire toutes les personnes qui voudront bien m'honorer de leurs commandes.
Tout ordre sera promptement exécuté.
12 sept—1m A GONTHIER.

La Grande Fabrique de Chaussures du Sud, établie en 1875.
CETTE Fabrique, depuis sa fondation, a toujours eu à son emploi un fort personnel d'habiles ouvriers. C'est de la fabrique de M. JOHN HANSEN, propriétaire de l'établissement.
M. JOHN HANSEN signale à l'attention de ses nombreux clients et du public en général son magnifique assortiment de bottes et Chaussures pour Hommes, femmes et enfants, et les invite à venir l'examiner avant d'acheter ailleurs.

JOHN HANSEN,
Fabrique de Chaussures du Sud,
33 et 35 rue du Canal,
29 sept—6m En face la douane.

Fabricants de sucre et Brasseurs
1851..... BONNABEL 1880
BI-SULFITE DE CHAUX
VINGT-NEUF ANNÉES consécutives de succès ont établi sans conteste la supériorité du Bi-Sulfite de Chaux de Bonnabel sur tous les autres préparations à base de chaux et de dérivations qui aient jamais été employées dans le traitement des JUS DE CANNE. Tous les brasseurs du nord et de l'ouest font également usage du bi-sulfite.
Demandez les circulaires à compagnies de renseignements à
H. BONNABEL
5oct—2m 37 rue North Peters.

NOS QUEYROUZE & BOIS
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
AUX MAGASINS BLEUS,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
8 juil 80—1an Nile-Orléans.

JULES MANAUD,
Marchand de vins et de liqueurs, au détail,
No 344 1/2 rue Poydras, coin Remparts
A vendre au détail:
5000 gallons Vin de Californie rouge, blanc et doux.

50 barriques Vin de B. P. Bordeaux à	gallon, $1 00
Californie Zinfandel No 1	80
No 2	70
Claret	60
Vin blanc, Gutedel	1 00
Riestling	90
Hock	75

Vin pour famille à $2,50 la douzaine.
Vin du Rhin, Fruits au jus, à l'eau-de-vie, &c.
Angélica, Muscat Sherry, Port Wine, Catawba, Cognac, à des prix modérés.
Livraison à domicile sans frais.
26 juin—1 an.

Réclamations Françaises.
LES TAXES PAYÉES sur les COTONS et les SUCRES, et les propriétés détruites pendant la dernière guerre peuvent être recouvrées sans délai, en s'adressant à
J. G. KUSTIS,
Commissaire des Etats-Unis
26 rue Carondelet.
20 juil 3m P. O. boîte 2027.

BONS DES ETATS-UNIS
à 4 pour cent,
De toutes dénominations, coupons et enregistré de $50 et au-dessus, constamment en main, et achetés et vendus par la
Banque Nationale de la N.-Orléans
RUE DU CAMP 54.
27mai—tf

FRANÇOIS DUFRÊCHE,
Successeur de JAMES GIBNEY
Entrepreneur de pompes funèbres.
57 Rue des Champs-Elysées,
Entre Moreau et Casacavia, Nouvelle Orléans.
TOUJOURS PRÊTS.
Cercueils Métalliques brévetés,
En sapin et en noyer.
Aussi Cercueils simples.
VOITURES A LOU
21 janv—1an—D.M.J.

INSTITUTIONS.

Institut Markey et Picard
A l'angle des rues Esplanade et Tonti,
Nouvelle-Orléans, Lse.
PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES.
Outre les professeurs attachés à l'établissement M. J. E. Soaman fera un cours de mathématiques, et M. A. Fortier de langue française.
Mme Samuel donnera des leçons de musique, Mme J. F. Markey de chant et de solfége.
Pour plus amples informations, s'adresser à l'Institut. 1er sept—1mDMaJ

COLUMBIAN EDUCATIONAL & KINDERGARTEN INSTITUTE.
(Anciennement Institut D'Aquin.)
128.....Esplanade.....128
L'OUVERTURE de la 11me session annuelle de cet Institut est fixée au 1er septembre 1880. L'enseignement comprend toutes les branches d'un cours complet, en anglais et en français, ainsi que les langues modernes les plus usitées. Pour la musique, la directrice s'est assuré le concours du professeur H. ROLLING. L'Institut est situé dans l'un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la Nlle-Orléans. Les bâtiments et les terrains sont vastes et admirablement disposés pour des pensionnaires ou des externes. Prix modérés. Pour circulaires, etc., s'adresser à Mlle M. FITZGERALD, à l'Institut. 22août—3m

INSTITUT ST-LOUIS
POUR JEUNES FILLES,
DIRIGÉ PAR MME M. S. FARNET,
275 rue Dauphine.
LA prochaine session commence le premier lundi de septembre 1880. Mme Farnet a fait choix des meilleurs professeurs pour la seconder. L'établissement, réparé de fond en comble, offre maintenant aux élèves tout le confort désirable. 19août—3m

Hôtels, Sources, etc.

PENSION PRIVEE,
193.....RUE ROYALE.....193
Entre St-Louis et Toulouse, Nlle-Orléans.
MADAME TRAPOLIN prévient sa nombreuse clientèle ainsi que les voyageurs, que rien n'a été épargné pour faire de sa maison une des plus confortables de la ville, autant par l'élégance de ses appartements que par le service de sa table. Les voyageurs désirant trouver un chez soi ne doivent pas manquer de visiter cet établissement qui se trouve au centre du commerce.
Les prix sont des plus modérés.
On sollicite le patronage des personnes de la campagne. 31août—3m

HOTEL
WEST END.
NOUVEAU LAC.
Le RESTAURANT le plus SOMPTUEUX et le MIEUX TENU sur l'eau.
Les METS les plus DELICATS et les plus RARES y seront servis aux prix de la ville.
Bâtisse nouvelle et élégamment meublée. Le public est cordialement invité à la venir examiner.
F. MICHOLET,
Propriétaire.
FRITZ HUPPENBAUER,
Directeur.
28 juilet—3m.

CONSULAT DE FRANCE
A
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.
Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Abadie Jean Marie	Harent Pierre Jacques
Allain Pierre	Delphin
Amine F	Iffriz Mme
Allemand Louis	Jarrat François
Angoumarre Eugène	Jouve Eugène
Arnaroz	Krepper Michel
Astugue Bernard	Lacroix Pierre Paul
Bordes Alexandre François et Marette	Leblanc Auguste
Burthe Mme Veuve George	Leblanat Mathieu
Butler Mme Vve	Legros Mr
Bossy Charles	Letenge Alphonse
Bistes Jean	Levrier Félix
Brunet Adrien	Le Verdier Le Velin
Bourgeois Marguerite	de Jean Matthieu
Bannaville Marcelin	Lot vve Mr
Bochud Jules Gustave	Lacroix Mme Jean Marie
Bridoux Joseph	Lefevre P
Bettinger Mr	Laurent Germain et Emile
Bourrier Mme Vve	Le Sinon Vve Marie
Cervaise Jules Jr	Lacaze Jean
Courtiade Eugène	Lehitte Mme Vve
Chiapella A	Lefevre Désiré
Chauveau Louis	Lavery François
Castagnon Paul	Lusson Dominique
Coucier Alexandre	Muller William
Collodant Jacques	Marillier
Cousserat Saint Pierre	Marcel Joseph
Chatelain Mme née Cathérine Jacob	Mugnier Joseph
Casaubon Mme Vve	Mayers Louis
Clusel Ernest	Moirand Mme de
Darcet Louis Thérèse Henri	Meynet Jean
Decmer J V	Ma aître Pierre
Dupuset Marie	Narbot Jean Marie
Darnaize Joseph Florent	Ostalier Charles
Delaud J	Perez Dominique
Dallery Claudius	Poivet André
Dandel Mme	Picart Mme Vve, née Louise Sarzat
Dortier Jules Victor	Penat Pierre
Frarier Jean Michel	Prensel Albert
Fachard Emile	Pelouin Victor François Jean
Foratall Louis	Pezo Adolphe
Fage Louis	Peyrant Ernest Michel
Flouck Mme Charles	Perron Philippe Ernest
Fabelier Mme Vve	Rocques Jean Baptiste
Ferran Jean	Rogier Ambroise
Gelinier Mr	Rousseau Louis
Godin Charles	Rougeaudie Auguste
Gouffi Mr	Roland Edmard
Guirand Mme Vve Joseph	Simonin M
Herbert Louis	Sa ra t Mme Vve Celestin
Hery Martin	Sonin Mr
	Tristani Mr

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.
Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.
La Nouvelle-Orléans,
Le 9 octobre 1880.
Le Gérant,
FRANCIS NAVONE
9oct—

1864 - - Etablissement - - 1864
D. MORIARTY,
Nos 249, 251, 253, 255 et 257 rue Poydras.
VENANT d'arriver.—Un fort lot de VINS Californie, rouges et blancs. A l'ancien prix de vin à gallon. 10 mars—1an

O. DROUET,
NOTAIRE PUBLIC.
Nos. 111 & 113 Passage de la Bourse,
entre St. Louis et Conti.
15août—2m

VÊTEMENTS.
COUPE PARFAITE.
AUTOMN
81 & 83
LEON
Godchaux,
RUE
DU
CANAL,
NOUVELLE-ORLÉANS.
LE PLUS VASTE STOCK AU SUD.
CHAPEAUX, VALISES ET OMBRELLES.
RIVER.
Vêtements pour tout le monde
Costumes de messieurs, de jeunes gens et d'enfants.
Articles de toilette pour hommes.
12 sept—DMarJ
FRED. N. THAYER & Co.

ENTREPOT DE VOITURES.
109 RUE GRAVIER,
Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles, et 13 rue Union.
Buggies, Landaus, Barouches, Hacks, Harnais, Selles, etc. Le plus grand et le plus bel assortiment de Voitures d'enfants qui soit au Sud.
PRIX AUSSI BAS QUE POSSIBLE.
8 sin—1an—V&C.

AVIS D'ÉLECTION.

Bureau du Shérif civil,
Nlle-Orléans, 2 octobre 1880.

EN vertu de et sous l'autorité de trois diverses proclamations émanées par son Excellence Samuel Douglas McEnery, gouverneur intérimaire de l'Etat de la Louisiane, la première à la date du 31 juillet 1880, la seconde à la date du 7 août 1880, et la dernière à la date du 30 août 1880, ordonnant qu'une élection sera tenue le mardi 2 novembre 1880, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, pour les objets suivants, savoir:

1. D'élire des électeurs pour le Président et le Vice-Président des Etats-Unis.

2. D'élire des membres du Congrès pour représenter les divers districts congressionnels de l'Etat de la Louisiane dans le quarante-septième Congrès des Etats-Unis.

3. D'élire des collecteurs de ville pour la ville de la Nlle-Orléans.

4. D'élire deux recorders pour la ville de la Nlle-Orléans.

Avis est présentement donné qu'une élection sera tenue conformément à la loi No 56 de la session extraordinaire de 1879, le mardi 2 novembre 1880, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, dans toute la ville de la Nlle-Orléans et toute la paroisse d'Orléans, en tels lieux qui seront établis par le gouvernement de ville de la Nlle-Orléans, dans le but de voter pour les officiers suivants savoir:

1.—Huit Electeurs de Président et de Vice-Président des Etats-Unis, dont deux seront pris dans l'Etat pour entier, et dont six viendront des divers districts électoraux de l'Etat.

II.—Deux Représentants au Congrès, pour représenter l'Etat de la Louisiane dans le 47e Congrès des Etats-Unis pour le terme de deux ans, à partir du 4 mars 1881, savoir:

Un pour représenter le Premier District Congressionnel, composé des Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième et Quinzième Wards de la ville de la Nlle-Orléans, (et des Paroisses de Plaquemines et de St. Bernard.)

Un pour représenter le Deuxième District Congressionnel, composé des Premier, Deuxième, Dixième, Onzième, Douzième, Treizième, Quatorzième, Seizième et Dix-Septième Wards de la ville de la Nlle-Orléans, (et des Paroisses de Jefferson, St. Charles, St. Jean Baptiste, St. James.)

III.—Les officiers de ville suivants pour la ville de la Nlle-Orléans, pour le terme de quatre ans, savoir:

Un Maire.
Un Administrateur de Finance.
Un Administrateur du Commerce.
Un Administrateur des Améliorations.
Un Administrateur des Assessements.
Un Administrateur de Police.
Un Administrateur des Comptes Publics.
Un Administrateur des Waterworks et Edifices Publics.

IV. DIEUX RECORDERS qui occuperont leurs places jusqu'à ce qu'ils leurs successeurs soient élus ou qualifiés savoir:

Un Recorder pour la Première Cour de District de Recorder, composé du territoire compris dans le premier et quatrième districts de la ville de la Nlle-Orléans.

Un Recorder pour la Seconde Cour de District de Recorder, composé du territoire compris dans le second et troisième districts de la ville de la Nlle-Orléans.

Les dits deux Recorders doivent être élus respectivement par les vots qualifiés des dits deux districts de Cour de District de Recorder.

THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2oct—32t

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Hôtel de Ville, 6 septembre 1880.
CONFORMÉMENT à la section 3e de la loi No 122 de 1880, avis est donné qu'à dater du 1er septembre 1880, et jusqu'à nouvel ordre, les bureaux d'enregistrement des votes seront ouverts de chaque jour, excepté les dimanches et les jours fériés, aux endroits ci-dessous indiqués—savoir:

PREMIER WARD
Au coin des rues Robin et Magazine.
DEUXIÈME WARD
Au coin des rues de la Promenade Tritee et de la rue St. Charles.
TROISIÈME WARD.
A la Salle St. Patrick, en face de la Place Lafayette.
QUATRIÈME ET CINQUIÈME WARDS.
A la Maison d'Etat rue Roy